

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-226800019-20070713-02\_60\_07-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16/07/2007  
Publication 20/07/2007

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation



Ludovic LIONS

N° CP 2c/60-07  
Séance du 13 JUL, 2007

Conseil Général  
**Haut-Rhin**

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

**FONDS DE SOUTIEN AUX COLLOQUES ET MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES  
UNIVERSITE LOUIS PASTEUR**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I-5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU le rapport n°2007/I-2°/02 du 15 décembre 2006 relatif au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de 4 000 € à l'Université Louis Pasteur, soit :
  - 1 000 € pour l'exposition itinérante « la physique au féminin »,
  - 750 € pour l'exposition-animations-rencontres de sensibilisation « Cancers... quand les cellules s'emballent »,
  - 750 € pour les cafés scientifiques juniors,
  - 1 500 € pour les Alsasciences – Coordination Régionale 2007,
- ❖ Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le programme F025, chapitre 65, enveloppe 17320, nature 65738, fonction 93 du budget départemental.

Adopté

.....voix contre

.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles RITTNER